

Arrêté du 26/03/25 modifiant l'arrêté du 2 novembre 2017 **relatif aux modalités de contrôle des installations de** **production d'électricité**

(JO n° 77 du 30 mars 2025)

NOR : ECOR2503080A

Vus

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles R. 311-26 à R. 311-47 et R. 314-1 à D. 314-14-1 ;

Vu le décret n° 2016-682 du 27 mai 2016 modifié relatif à l'obligation d'achat et au complément de rémunération prévus aux articles L. 314-1 et L. 314-18 du code de l'énergie et complétant les dispositions du même code relatives aux appels d'offres et à la compensation des charges de service public de l'électricité ;

Vu le décret n° 2016-691 du 28 mai 2016 modifié définissant les listes et les caractéristiques des installations mentionnées aux articles L. 314-1, L. 314-2, L. 314-18, L. 314-19 et L. 314-21 du code de l'énergie ;

Vu le décret n° 2016-1726 du 14 décembre 2016 relatif à la mise en service, aux contrôles et aux sanctions applicables à certaines installations de production d'électricité ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2017 modifié relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie en date du 14 janvier 2025,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 26 mars 2025

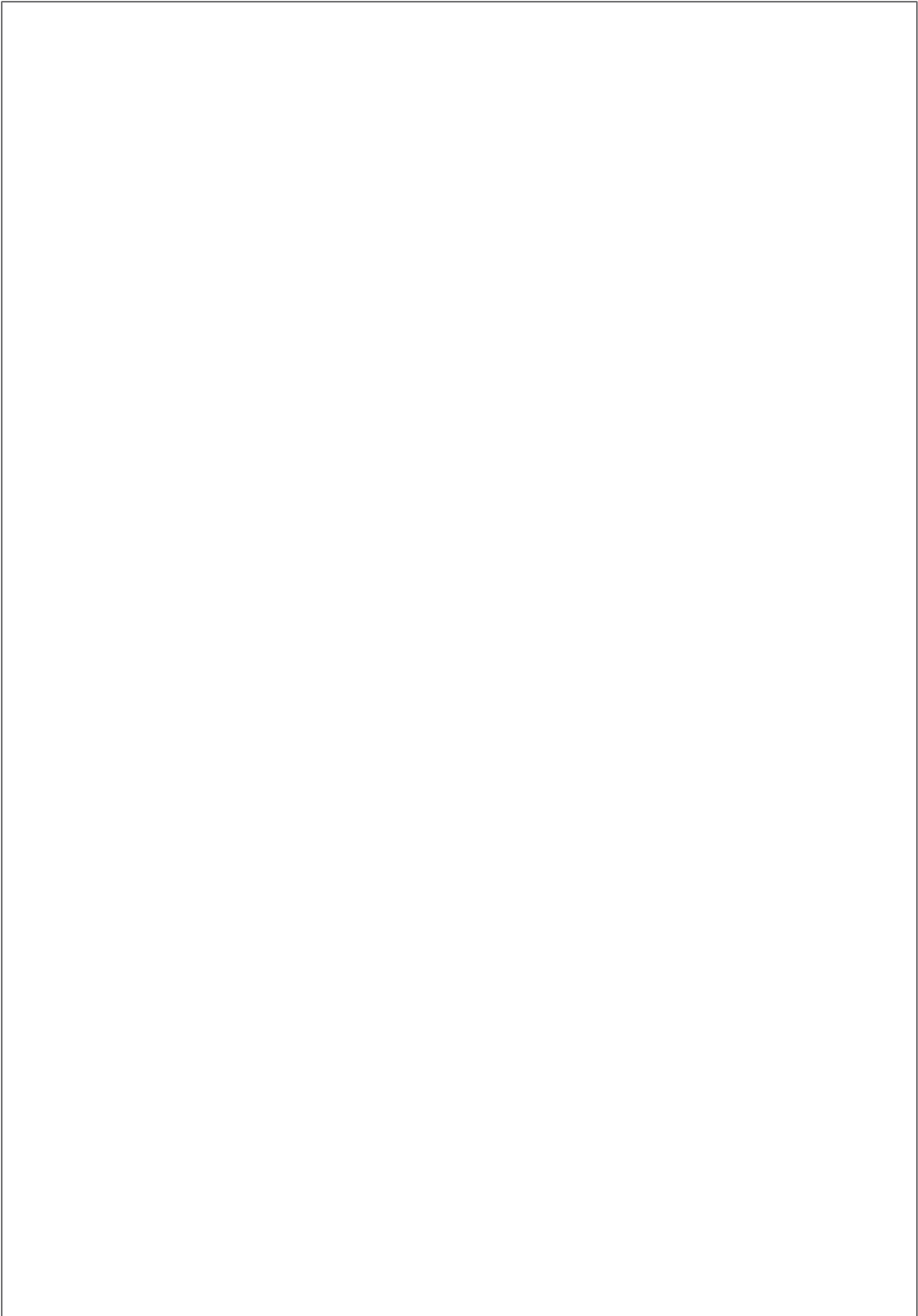
L'annexe I de l'arrêté du 2 novembre 2017 susvisé est remplacée par l'annexe suivante :

« Annexe I

« Modèle de l'attestation de conformité mentionnée aux articles R. 311-27-1 et R. 314-7 du code de l'énergie

« Modèle de l'attestation de conformité

«



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Nom et adresse du producteur (siège social) :

Numéro SIREN du producteur (siège social) :

Numéro de contrat d'achat ou de complément de rémunération [lorsqu'il est connu] :

Identifiant de comptage [lorsqu'il est connu] :

Nom et adresse de l'installation :

Numéro SIRET de l'installation :

Puissance installée de l'installation [kWc/ kW] [A deux décimales dans le cas d'une installation photovoltaïque, à zéro décimale dans les autres cas] :

Evaluation carbone simplifiée de l'installation (kg. éq. CO₂/ kWc) [si requis par le dispositif de soutien demandé] :

Numéro d'identification de l'autorisation d'urbanisme [dans le cas des installations photovoltaïques dont la puissance est comprise entre 100 et 500 kWc] :

Je soussigné (e), [Nom et prénom de l'agent chargé du contrôle] dûment habilité (e) à représenter l'organisme [Raison sociale de l'organisme] agréé par arrêté [NOR : XXX XXXX de l'arrêté d'agrément] du [Date de l'arrêté d'agrément] pour réaliser les contrôles des installations de production d'électricité mentionnés aux articles L. 311-13-5, L. 314-7, L. 314-25 et L. 323-11 al. 2 du code de l'énergie déclare attester :

1° [Paragraphe obligatoire] que l'installation respecte les prescriptions mentionnées par l'article [Numéro de l'article] de l'arrêté du 2 novembre 2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité et fixées pour les installations, régies par [Suivant le cas, indiquer la référence NOR de l'arrêté tarifaire concerné ou la référence JOUE de la notification correspondant à la période concernée du cahier des charges de l'appel d'offres] ;

[Dans le cas d'un contrôle restreint au dispositif de comptage] Le contrôle effectué a uniquement porté sur les prescriptions applicables à un dispositif de comptage dans le cadre de son remplacement à l'identique.

Afin de procéder au contrôle, j'atteste avoir effectué une visite in situ de l'installation susvisée.

2° [Paragraphe obligatoire] que l'installation [suivant le cas considéré, conserver la bonne proposition parmi les suivantes] :

-ne dispose d'aucun câble sur le domaine public ou sur des terrains privés ou accessibles à des tiers

-dispose de câbles sur le domaine public ou sur des terrains privés accessibles à des tiers mais ces câbles ne sont pas soumis aux contrôles prévus à l'article R. 323-40 du code de l'énergie. [Si la date de la déclaration d'intention de commencement de travaux relative aux câbles est antérieure à la publication de l'arrêté, le préciser].

».

Article 2 de l'arrêté du 26 mars 2025

Le présent arrêté entrera en vigueur deux mois après sa publication au Journal officiel de la République française.

Article 3 de l'arrêté du 26 mars 2025

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 mars 2025.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'énergie,

L. Kueny

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-260325-modifiant-larrete-2-novembre-2017-relatif-modalites-controle>